

Exonération des plus-values de cession des bateaux



Points clefs de la mesure

Description de l'aide

Exonération d'impôts de la plus-value de cession des bateaux de marchandises

Objet de l'exonération

Remplacement d'un bateau de marchandises par un bateau plus récent ou de plus grande capacité

Public cible

Entreprises de transport de marchandises
(ou de location de tels bateaux)

Montant de l'aide

Exonération de la plus-value
jusque 100 000 €



Synthèse du mode opératoire

1



Déclaration d'impôts sur les sociétés ou sur le revenu.

2



Déduction d'impôts



1 Description	La plus-value à la cession des bateaux réalisées par les entreprises de transport de marchandises ou de location de bateaux de marchandises est exonérée d'impôt sur le revenu à hauteur de 100.000 euros par cession.
2 Cadre réglementaire	Article 238 sexdecies du code des douanes: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029947364/ Bulletin officiel des finances publiques, instruction du 14 mars 2012 http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2012/4fepub/textes/4b112/4b112.pdf
3 Bénéficiaires	La mesure concerne uniquement les bateaux de transport de marchandises.
4 Calendrier	La disposition est applicable depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
5 Procédure	<p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- le cédant doit avoir acquis ou acquérir dans un délai de 2 ans un bateau de marchandises à un prix au moins égal au prix de cession.- le bateau nouvellement acquis doit être plus récent que le bateau cédé et depuis moins de 20 ans, ou être de plus grandes capacités de transport.- l'exonération accordée est limitée à 100 000 €. <p>Présentation du dispositif:</p> <p>https://les-aides.fr/aide/I2YfGSwMDA4v/ddfip/exoneration-d-impot-sur-plus-value-de-cession-de-bateau-x-pour-reinvestissement-par-les-entreprises-de-transport-fluvial.html</p>
6 Contacts	Direction générale des finances publiques : https://www.economie.gouv.fr/dgfip Ministère de la transition écologique / Bureau du transport fluvial : http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-fiscaux-r109.html Ptf3.Ptf.Dst.Dgitm@developpement-durable.gouv.fr